



CAPA des PLP - Séance du 6 décembre 2016 **Déclaration préalable du SNETAA FO**

Mesdames et messieurs les membres de la CAPA,

Programmer une CAPA des promotions le jour de la St Nicolas ne pouvait être que de bon augure pour les personnels. Mais malheureusement pour le SNETAA le compte n'y est pas.

En effet, comme vous le savez, le protocole « avenir de la fonction publique-parcours professionnels carrières, rémunérations » est en cours de transposition dans l'Education nationale.

En réalité, il faudrait parler de « non-protocole » puisque FO a refusé de le signer tout comme la CGT et Solidaires. Cet accord, de fait minoritaire, n'a donc été signé par aucune organisation syndicale puisqu'il ne remplissait pas les conditions légales pour être valable. On peut donc affirmer que le PPCR est un « non-protocole ». Pour autant, plutôt que de reprendre les discussions, le premier ministre et le gouvernement ont décidé de l'appliquer, contrairement à la règle de l'accord majoritaire qu'ils avaient imposée, selon une méthode qui anticipait le triple 49-3 pour faire adopter la loi Travail.

Dans les faits, ce projet reprend la logique de destruction statutaire et d'individualisation déjà imposée aux personnels administratifs avec la suppression de la note chiffrée et la mise en place d'entretiens professionnels. Il introduit également une forme de management issu du secteur privé qui tend à remettre en cause un des principes fondamentaux du Statut de la fonction publique : « La neutralité et l'indépendance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions ».

En pratique, chaque agent sera renvoyé à sa relation individuelle avec son évaluateur, lui-même soumis à évaluation sur la réalisation de ses propres objectifs. C'est pourquoi, à la remise en cause de la notation chiffrée au profit d'une évaluation par compétences, qui laisse place à l'arbitraire, aux interprétations locales et s'annonce comme un instrument de pression permanent sur les personnels, le SNETAA FO continue d'opposer le statut et les garanties collectives.

Quant aux prérogatives des CAP, elles sont gravement menacées puisqu'elles seraient réduites à de simples structures d'appel et non plus de contrôle a priori du respect de l'égalité de traitement sur tous les aspects de la carrière (promotions, avancement, mutations, etc.).



Pour le SNETAA FO, PPCR ou pas, les CAP sont garantes de l'égalité de traitement et doivent conserver leurs compétences et leurs prérogatives sur tous les actes majeurs de gestion dans la carrière des agents.

Présenté comme une véritable revalorisation des carrières, force est de constater que ce projet est loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2010 même si l'augmentation de 1,2 % du point d'indice va dans le bon sens ; force est de constater son caractère pour le moins hypothétique dans la mesure où il prévoit une montée en charge jusqu'en 2020 voire 2023 pour la classe exceptionnelle ; force est de constater que cette classe exceptionnelle sera en définitive réservée à 10% des effectifs d'un corps.

Concernant l'accès à la Hors-classe le projet de décret qui sera présenté demain en CTM prévoit que pour être promouvable il faudra avoir atteint 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon et non plus le 7^{ème} échelon comme aujourd'hui. C'est donc une baisse programmée de près de 2/3 du nombre de promouvables et, à taux de promotion égal, mathématiquement une baisse massive du nombre de promus à laquelle il faut s'attendre.

Concernant la validation des stagiaires 2015/2016, le SNETAA-FO salue positivement le fait que la quasi totalité des stagiaires PLP évalués aient pu être titularisés. C'est loin d'être le cas dans nombre d'académies.

Mais le SNETAA-FO reste très vigilant, car la formation en ESPE est parfois très éloignée des attendus du terrain et n'apporte pas toujours la formation didactique et disciplinaire aux stagiaires PLP. Nombre d'entre eux nous remontent ce constat et craignent que cela ne nuise à leur validation ultérieure.

Le SNETAA-FO exprime, de plus, sa préoccupation quant au nombre de démissions de stagiaires PLP affectés dans notre académie ; c'est un fait nouveau à Besançon, même si cela traduit la déclinaison du trop grand nombre de démissions au niveau national. Ajouté au nombre trop faible de reçus aux concours par rapport aux places offertes, cela ne résoudra pas la pénurie d'enseignants PLP titulaires et cela le SNETAA-FO ne peut que le regretter.